INITIALES DU PRÉSIDENT
138
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Procès-verbal de la séance ordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs tenue le 10 septembre 2014 à 17 h, au 349, chemin Val-des-Lacs, Val-des-Lacs.

Sont présents : Monsieur Pierre Poirier
Madame Danielle St-Laurent
Monsieur Jean-François Delisle

Est aussi présent : Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier - Coordonnateur

1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 17h

2.
R.227-09-2014
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2014
4. Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
5. Dépôt de la liste des virements budgétaires et adoption des virements et affectations budgétaires
6. Démission de M. Gilles Bélanger au poste de coordonnateur
7. Conclusion d'une entente intermunicipale avec la municipalité de St-Faustin-Lac-Carré pour la gestion de la régie
8. Nomination de M. Éric Therrien au poste de chef d'équipe/opérations temporaire
9. Période de questions
10. Levée de la séance

Il est proposé par Madame Danielle St-Laurent :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3.
R.228-09-2014
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2014

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2014, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame Danielle St-Laurent :

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2014, tel que rédigé.

ADOPTÉE

4.
R.229-09-2014
APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés du 12 juin 2014 au 10 septembre 2014 totalise 116 917.13 $ et se détaille comme suit :

Chèques	29 797.55 $
Paiements directs	40 402.33 $
Salaires et remises gouvernementales	46 717.25 $
Total :	116 917.13 $

Il est proposé par Madame Danielle St-Laurent :

D'APPROUVER la liste des déboursés comprenant les chèques # 343 à # 375 pour un montant de 29 797.55 $, les paiements directs pour un montant de 40 402.33 $ et les salaires et remises gouvernementales pour un montant de 46 717.25 $ pour un total de 116 917.13 $.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

5.
R.230-09-2014
DÉPOTS DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET ADOPTION DES VIREMENTS ET AFFECTATIONS BUDGÉTAIRES

Le secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des virements de postes budgétaires.

CONSIDÉRANT QUE les virements de postes budgétaires permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué en fonction des dépenses effectuées ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 001-11 à l'article 3.2 prévoit que le secrétaire-trésorier peut effectuer les virements budgétaires appropriés avec l'accord du conseil.

Il est proposé Monsieur Jean-François Delisle :

D'AUTORISER les virements et affectations budgétaires, tels que détaillés à la liste préparée et déposée par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

INITIALES DU PRÉSIDENT
140
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

6.
R.231-09-2014
DÉMISSION DE M. GILLES BÉLANGER AU POSTE DE COORDONNATEUR

CONSIDÉRANT QUE M. Gilles Bélanger a déposé au conseil d'administration sa lettre de démission au poste de coordonnateur de la régie ;

CONSIDÉRANT QUE la régie est actuellement en discussion avec de futurs partenaires ;

CONSIDÉRANT QU'il est actuellement difficile d'établir les besoins futurs en terme de direction pour la régie ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prendre des mesures transitoires afin d'assurer la poursuite des activités normales de la régie.

Il est proposé Madame Danielle St-Laurent :

D'ACCEPTER la démission de M. Gilles Bélanger au poste de coordonnateur et de procéder à la cessation d'emploi en date du 5 septembre 2014.

Monsieur Bélanger poursuivra ses fonctions de secrétaire-trésorier pour une période indéterminée.

ADOPTÉE

7.
R.232-09-2014
CONCLUSION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ POUR LA GESTION DE LA RÉGIE

CONSIDÉRANT QUE suite à la démission du coordonnateur, le conseil d'administration souhaite prendre rapidement des mesures pour assurer la poursuite des activités et le bon fonctionnement de la RITL ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré a signifié son intérêt à assurer la gestion administrative de la RITL pour la période transitoire et temporaire.

Il est proposé Monsieur Jean-François Delisle :

D'AUTORISER Mme. Danielle St-Laurent, vice-présidente, à signer au nom de la RITL l'entente intermunicipale dont copie est jointe à la présente et visant à confier à la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré la gestion de la régie pour une période transitoire et temporaire.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT 141
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

8.
R.233-09-2014
NOMINATION DE M. ÉRIC THERRIEN AU POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE/OPÉRATIONS TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT le départ du coordonnateur en date du 5 septembre 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prendre des mesures transitoires afin d'assurer la poursuite des activités de collectes normales de la régie ;

CONSIDÉRANT la recommandation du secrétaire-trésorier à l'effet qu'il serait opportun de créer un poste de chef d'équipe / opérations temporaire ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier la politique # P-ADM-001-2012 afin de créer le poste de chef d'équipe/opérations et d'en fixer les conditions.

Il est proposé Madame Danielle St-Laurent :

D'APPROUVER la politique # P-ADM-001-2012 amendée afin de créer un poste de chef d'équipe/opérations temporaire et d'en fixer les conditions ;

DE NOMMER M. Éric Therrien au poste de chef d'équipe-opérations pour une durée indéterminée, et ce rétroactivement au 21 juillet 2014.

ADOPTÉE

9.
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

10.
R.234-09-2014
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Jean-François Delisle de lever la présente séance ordinaire à 17h18.

ADOPTÉE

Pierre Poirier, président

Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier